



**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC VALLÉE-DE-LA-GATINEAU
MUNICIPALITÉ DE BLUE SEA**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil du 13 avril 2013 à 12 h 00 au centre municipal situé au 7, rue Principale à Blue Sea.

Sont présents :

Monsieur Laurent Fortin	Maire
Monsieur Hervé Courchesne	Siège 1
Monsieur Pierre Normandin	Siège 2
Monsieur Christian Gauthier	Siège 4
Madame Isabelle Clément	Siège 5
Monsieur Fernand Gagnon	Siège 6

Le siège 3 est laissé vacant par le départ du conseiller Éric Lacaille en janvier 2013

Est aussi présente :

Josée Parsons, Directrice générale

Ouverture de la séance

Formant quorum sous la présidence du Maire, Laurent Fortin ce dernier déclare la séance ouverte à 12 h 00 devant environ 25 contribuables et présente l'ordre du jour qui suit :

- 1 Ouverture de la séance
- 2 Adoption de l'ordre du jour
- 3 Achat et transformation de l'église vs agrandissement du centre municipal
- 4 Plan de gestion du Touladi 2014-2020
- 5 Période de questions
- 6 Fermeture de l'assemblée



2013-04-432

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Fernand Gagnon et unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour de cette séance extraordinaire du 13 avril 2013 soit adopté tel que déposé par la Directrice générale, Josée Parsons.

ADOPTÉE

2013-04-433

PROJET : AGRANDISSEMENT DU CENTRE COMMUNAUTAIRE

CONSIDÉRANT QUE le centre municipal de Blue Sea a été construit en 1990 et qu'il ne répond plus aux besoins des citoyens;

CONSIDÉRANT QUE le 2^e appel de propositions en vertu du **Fonds d'amélioration de l'infrastructure communautaire (FAIC)** de Développement économique Canada est présentement ouvert et qu'il vise à appuyer la remise en état et l'amélioration, y compris l'agrandissement, d'infrastructures communautaires existantes;

CONSIDÉRANT QUE le centre municipal est composé des bureaux administratifs ainsi que d'une salle communautaire servant de point de ralliement à la communauté dans le but d'exercer des activités récréatives et sociales;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs citoyens et groupes (brigade d'incendie, club d'âge d'or, premiers répondants, associations de lacs, organisme de participation des parents) ont manifesté leur désir de voir la salle communautaire agrandie afin d'offrir des activités à leurs membres ou à la communauté comme des levées de fonds, repas communautaires, galas, assemblées annuelles, rencontres sociales, funérailles, mariages etc. ;

CONSIDÉRANT QUE la bibliothèque municipale est située dans un petit local à l'école primaire Reine-Perreault et qu'elle ne peut être fréquentée durant les heures de classe;

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste à doubler la superficie de la salle communautaire existante, la remise en état de la cuisine, de la plomberie et de l'électricité, l'ajout d'un nouveau bloc sanitaire et d'une bibliothèque;

CONSIDÉRANT QUE les infrastructures prioritaires pour le 2^e appel de propositions sont, entre autres, les centres communautaires gérés par des municipalités de moins de 1000 habitants;



CONSIDÉRANT QUE Blue Sea est une municipalité de 674 habitants;

CONSIDÉRANT QUE le taux d'aide financière, sous forme de contribution non remboursable, peut atteindre jusqu'à 50% des coûts admissibles;

CONSIDÉRANT QUE le projet doit être complété au plus tard le 31 mars 2014;

CONSIDÉRANT QUE la date limite pour déposer une demande d'aide financière est le 30 avril 2013;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a mandaté la firme Lapalme Rheault architectes afin de réaliser une étude de faisabilité et établir les coûts des travaux pour la réalisation du projet;

Il est proposé par Pierre Normandin et unanimement résolu,

QUE la municipalité de Blue Sea dépose une demande d'aide financière au **Fonds d'amélioration de l'infrastructure communautaire (FAIC)** de Développement économique Canada pour le **projet d'agrandissement du centre communautaire et l'ajout d'une bibliothèque.**

ADOPTÉE

2013-04-434

PLAN DE GESTION DU TOULADI 2014-2020

CONSIDÉRANT QUE le Ministère du développement durable, Environnement, Faune et Parcs (MDDEFP) et le Ministère des Ressources naturelles (MRN) travaillent à l'élaboration du premier Plan de gestion du touladi;

CONSIDÉRANT QUE ce plan propose l'interdiction complète de pêche sur la glace en hiver sur tous les lacs à touladi;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a eu aucune consultation publique où les citoyens et les municipalités auraient pu faire valoir leurs points de vue sur un tel plan de gestion;

CONSIDÉRANT QUE le lac Blue Sea est au cœur de 2 municipalités soit Blue Sea au sud et Messines au nord;

CONSIDÉRANT QU'il a été démontré que le touladi ne se reproduit plus dans le lac Blue Sea;



CONSIDÉRANT QUE les œufs de touladi recueillis du lac Blue Sea servent à l'ensemencement de la plupart des lacs à touladi de l'Outaouais;

CONSIDÉRANT QUE la pêche hivernale constitue un attrait touristique ayant des retombés économiques non négligeables pour les deux communautés concernées;

CONSIDÉRANT QU'au point de vue social, la pêche hivernale fait partie des moeurs et coutumes de la communauté;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Blue Sea prétends qu'une pêche durable et de qualité pourrait être maintenue en harmonie avec les valeurs fondamentales (Vision 2015) de la municipalité qui sont:

- le respect des personnes
- le respect de l'environnement
- maintien d'une saine qualité de vie pour tous et toutes

Il est proposé par Hervé Courchesne et unanimement résolu,

QUE la municipalité de Blue Sea demande au Ministère des Ressources Naturelles (MRN) la possibilité de déposer, en s'unissant à la municipalité de Messines, un plan de gestion structuré pour le lac Blue Sea;

QUE ce plan de gestion serait développé suite à la création d'une **aire faunique communautaire** en collaboration avec le MRN et qui serait administré par une corporation sans but lucratif qui aurait pour mission la gestion de la pêche sportive sur son territoire, voir à la conservation et à la protection du touladi et de mettre en valeur les activités de la pêche sportive dans le respect d'une accessibilité équitable pour tous les utilisateurs;

QUE les municipalités concernées s'engagent à apporter une aide financière à la corporation sans but lucratif afin d'administrer ladite aire faunique conformément aux exigences du MRN;

QUE la présente résolution soit acheminée à la municipalité de Messines pour appui et engagement;

QUE la présente résolution soit acheminée à :

- Madame Stéphanie Vallée, député de Gatineau
- Monsieur Pierre Rondeau préfet de la MRC VG



- Monsieur Pierre Labrecque directeur de la commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire public de l'Outaouais (CRRNTO)
- Monsieur Melvin Jomphe, directeur général, Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO)
- Madame Paulette Lalande, présidente, Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO)

ADOPTÉE

Période de question de 12 h 20 à 12 h 25

2013-04-435

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Fernand Gagnon et unanimement résolu :

QUE la séance extraordinaire du Conseil de ce 13 avril 2013 soit close à 12 h 25.

ADOPTÉE

Laurent Fortin
Maire

Josée Parsons
Directrice générale
Secrétaire-trésorière